

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°20/2011****OBJET : RÉNOVATION DES TROIS COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CASA**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 2
Votants	: 20

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le mercredi vingt-sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt avril 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN qui a donné pouvoir à Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la surface des trois courts de tennis municipaux a été rénovée en 1998.

Depuis, les matériaux se sont altérés et présentent des fissures. Il est donc temps de rénover ces courts. La procédure se fera par marché à procédure adaptée restreinte. L'estimation financière pour ces travaux est de 10.000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour cette opération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de rénovation de surface des trois courts de tennis municipaux
SOLLICITE de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis un fonds de concours pour la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le